



Oui à une véritable programmation pluriannuelle de la recherche

La mal nommée « loi de programmation pluriannuelle de la recherche » (LPPR) n'a rien à voir avec une véritable programmation. Nous l'avons dit et écrit : ce qu'il faut à la recherche française c'est tout autre chose et la plupart du temps même le contraire de ce que contient ce projet de loi. Le texte de loi complète les outils de restructuration du système de la recherche et de l'enseignement supérieur (ESR).

Profitant de la désorganisation et de l'isolement relatif des collègues qui règnent partout dans les organismes de recherche et les universités suite à la fermeture des établissements et aux circonstances particulières créées par la crise inédite que nous venons de traverser, le gouvernement décide de passer en force sur la LPPR. Son objectif est de l'imposer avant l'été.

La recherche scientifique suppose échange et coopération. Nous ne voulons pas de concurrence exacerbée. L'effort de recherche dans le cadre de circonstances difficiles a été assuré par les personnels de la recherche. Ils doivent donc recevoir les moyens qui ont fait souvent défaut pendant près de deux décennies. C'est pourquoi nous voulons que les établissements publics dont la mission est de faire de la recherche reçoivent des financements récurrents adéquats pour que nous, personnels de recherche, puissions travailler sereinement.

A côté du financement récurrent des établissements et des laboratoires, d'une « subvention pour charge de service public » finançant les besoins du service public, nous souhaitons que les Appels à projets soient gérés par les établissements et que leurs programmes permettent la structuration nationale de la recherche. Nous ne voulons plus de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et de ses orientations opaques. Nous voulons revaloriser le rôle des instances scientifiques de la communauté. Cela implique la suppression du HCERES, outil de normalisation scientifique et de restructuration des sites.

La recherche suppose le temps long. Nous voulons des infrastructures durables et une durée de vie suffisante pour nos collectifs de recherche. Nous ne pouvons vivre dans les restructurations permanentes. Nos statuts doivent être pérennes. C'est ce qui permet d'engager des recherches ambitieuses sans contrainte de temps rédhibitoire.

La recherche suppose aussi des coordinations nationales. C'est le rôle que jouent nos organismes de recherche dont il faut préserver et amplifier le rôle de structuration d'un paysage national en partenariat et non en concurrence avec les universités.

Les résultats de la recherche ne peuvent se programmer à l'avance. Ce qu'il nous faut c'est la liberté de choisir nos thèmes et méthodes de recherche dans le respect de la déontologie et des pratiques de validation par les pairs de la science. Nous ne pouvons dépendre des humeurs de donneurs d'ordre orientés vers la rentabilité des investissements et faisant fi de la nature de bien public de la connaissance. Nous voulons le respect des libertés académiques, malmenées par des exigences de rendre nos travaux conformes aux tendances du moment.

Nous voulons offrir un horizon professionnel stable et bien rémunéré aux jeunes générations que nous formons. C'est pourquoi nous refusons la précarité « de luxe » qu'engendrerait la *tenure-track*, mais aussi la précarité « ordinaire » des contrats dits de mission scientifique. La crise de financement qui résulte de la crise pandémique a montré les limites de ce système dans les pays où il est pratiqué et qui sont montrés souvent en exemple « d'excellence » : des plans de licenciements massifs frappent les personnels de l'ESR et n'épargnent même pas les titulaires. Voilà pourquoi nous voulons maintenir et renforcer les garanties inhérentes au statut de la fonction publique.

Nous proposons une programmation de recrutements de titulaires qui correspond à l'équivalent de 50.000 emplois à temps plein recherche supplémentaires sur 4 ans, entraînant une dépense supplémentaire de 625 millions chaque année.

Ces recrutements permettraient :

- La titularisation des précaires sur emplois permanents. Nous n'acceptons pas que la norme du recrutement devienne le contrat avec la perspective d'une importante partie des personnels de la recherche dans l'emploi précaire à vie, notamment suite à la généralisation de la politique de pilotage par appels à projets (CDD de mission, CDI de mission scientifique ...).
- Une augmentation des postes de titulaire pour reconstruire le potentiel de recherche perdu ces 20 dernières années.

La rémunération des salariés doit être à la mesure de l'utilité sociale de ces derniers. Autrement, la société marche sur la tête.

C'est pourquoi nous revendiquons de bonnes rémunérations :

- Le minimum de rémunération doit être porté à 1800 € brut par mois. Le point d'indice doit être revalorisé.
- Des augmentations de l'ordre de 30 % en moyenne *via* le relèvement des primes pour toutes les catégories, puis leur intégration à l'indiciaire.
- Les contractuels doivent bénéficier du même niveau de rémunération que les titulaires pour un même niveau de qualification et de missions.

L'ensemble de ces mesures pour les personnels titulaires de recherche représente 3 milliards d'euros supplémentaires à atteindre en 4 ans.

Globalement, pour répondre à ces objectifs de relance de la recherche, nous revendiquons la **programmation budgétaire d'une augmentation sur 4 ans de 10 milliards d'euros, à raison de 3 milliards par an les deux premières années, puis de 2 milliards supplémentaires les troisièmes et quatrième années, suivie d'un milliard d'euros les années suivantes pour la recherche publique et d'au moins le double pour le service public de l'enseignement supérieur.**

Ceci permettrait de dépasser 1 % du PIB pour la recherche publique en 3 ans tout au plus, et de rester au-dessus de ce pourcentage ensuite. Sur cette somme de 10 milliards d'euros, 4,5 milliards d'euros doivent aller au fonctionnement et à l'investissement. Le reste doit être destinée à l'augmentation de la masse salariale.

La connaissance est un bien universel qui enrichit la société toute entière et permet à chaque être humain de mieux maîtriser sa vie et ses relations sociales. Nous refusons la confiscation de la connaissance par les intérêts privés des grands groupes capitalistes. La mesure des retombées de la science sur la vie sociale, l'économie, doit être l'accroissement du bien-être du plus grand nombre et l'utilité des productions pour les travailleurs et les populations. Elles ne peuvent être mesurées par le profit que d'aucuns pourraient en dégager.

C'est pour cela que nous pensons que la « valorisation » de la connaissance, c'est-à-dire sa véritable mise en valeur, doit être envisagée au sens large de l'utilité sociale en dehors des critères de rentabilité financière. Les activités de transfert doivent rester l'apanage de structures du service public et les services ainsi rendus aux entreprises privées doivent être conditionnés par des critères sociaux et environnementaux, des critères d'intérêt général. La diffusion de la culture scientifique dans la population est un élément majeur de cette valorisation. Elle seule peut permettre l'avènement d'une science citoyenne.

Une autre politique de la recherche est possible. C'est grâce à la mobilisation et à la lutte que nous changerons le cours de l'histoire.